



MONCTON

Entente relative au code de conduite pour les installations récréatives de la Ville de Moncton

- Je donnerai toujours l'exemple en adoptant un comportement positif et approprié.
- Lors de tous les événements récréatifs et sportifs, j'encouragerai le comportement approprié et respectueux.
- J'encouragerai le bon esprit sportif en manifestant un appui positif envers tous les joueurs, les entraîneurs et les officiels lors de toutes les parties et séances d'entraînement.
- Je traiterai les officiels, les entraîneurs et tous les joueurs avec respect et j'éviterai de les ridiculiser ou d'afficher une attitude sarcastique.
- Je ferai l'éloge de tous les joueurs en raison de leur participation, quelles que soient leurs compétences athlétiques.
- Je me souviendrai d'observer les aspects positifs de tous les joueurs.
- Je garderai mon calme lorsque les joueurs et/ou les officiels commettront une erreur.
- Je rappellerai aux joueurs de ne pas être trop critiques envers eux-mêmes lorsque les choses ne vont pas bien.
- J'essaierai de ne pas me prendre trop au sérieux en ce qui a trait à ma participation aux sports juvéniles et je me rappellerai que les sports juvéniles s'adressent aux enfants et non aux adultes.
- Je me rappellerai à moi-même ainsi qu'à tous les joueurs qu'il est important de rire et de conserver son sens de l'humour.
- Auprès des joueurs des sports d'équipe, je mettrai l'accent sur le travail d'équipe et je leur enseignerai à axer leur pensée sur le « nous » plutôt que le « je ».

Il est impératif que les parents et les spectateurs se comportent d'une manière appropriée. Il est interdit d'utiliser des blasphèmes ou de harceler verbalement ou physiquement les officiels, le personnel, les entraîneurs ou les joueurs. Je comprends que le défaut de respecter la politique et le code de conduite exposé ci-dessus pourrait entraîner les conséquences suivantes : Première infraction : un représentant de ligue demandera à la personne de mettre fin à son comportement inapproprié; Deuxième infraction : renvoi de la partie; Troisième infraction : bannissement de toutes les activités de la ligue. De plus, je comprends que la violence physique ou les menaces de violence physique entraîneront une interdiction immédiate et permanente d'assister à toutes les activités de la ligue.

Si je ne respecte pas la Politique et le Code de conduite (ou les deux), j'accepte les conséquences de mon comportement et j'accepte de me soumettre aux directives des représentants de ligue et administratif (ou les deux), y compris une exclusion permanente de toutes les activités de la ligue.

Signature du parent ou du spectateur

Date

Signature du parent ou du spectateur